


Demande de réorientation Année académique 2019-2020

 L'étudiant doit être porteur du titre d'accès requis pour le cursus visé par cette demande de réorientation.

Dates limites :

Pour les étudiants inscrits au 1er bloc de 60 crédits du Bachelier^{1/2} :

- avant le 1er décembre
- ou
- entre la fin de la période d'évaluations de fin de 1^{er} quadrimestre et le 15 février (aucune demande se sera traitée entre le 1^{er} décembre et la fin de la période d'évaluation).

Pour tous les autres étudiants, avant le 1er décembre.

Cette demande est à déposer au secrétariat de la faculté visée par cette réorientation.

En vertu du Règlement général des Etudes de l'UMONS applicable pour l'année académique 2019-2020, toute demande de réorientation nécessite un avis favorable du Jury du cycle d'études vers lequel l'étudiant souhaite se réorienter.

En cas d'avis favorable, l'étudiant devra impérativement se présenter en personne muni de sa carte d'étudiant au Service des Inscriptions pour procéder à la modification de son inscription.

Document à joindre à la demande pour les étudiants de BAB1 qui souhaitent une réorientation entre la fin de la période d'évaluations de fin de 1er quadrimestre et le 15 février : votre bulletin attestant de la participation aux évaluations de janvier.

Document à joindre pour les étudiants souhaitant une réorientation vers la logopédie : un certificat de résidence (les étudiants non-résidents ne sont pas autorisés à se réorienter vers la logopédie).

A compléter par l'étudiant

Nom : Prénom :

Matricule : Genre :

Nationalité : Lieu et date de naissance :

Adresse complète :

Téléphone/Gsm: Adresse e-Mail :

Inscription actuelle :

Réorientation demandée en (Faculté / Institut) :

Réorientation demandée en (cursus) :

¹ « Pour les étudiants inscrits au 1er bloc de 60 crédits du Bachelier, la participation aux épreuves de fin de premier quadrimestre est une condition d'admission aux autres épreuves de l'année académique. » Article 150 §1er du décret du 07/11/2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Il est donc OBLIGATOIRE de présenter TOUS les examens de janvier même si l'étudiant souhaite se réorienter au 2^{ème} quadrimestre.

² L'étudiant inscrit au 1er bloc de 60 crédits de bachelier qui, entre le 1er et le 30 novembre, se réoriente vers un autre établissement d'enseignement supérieur en Communauté française est considéré comme étudiant en réorientation. Aucune déclaration d'abandon ne sera acceptée.

Motivation Indiquez les raisons qui justifient votre demande de réorientation :

Je certifie que ces renseignements sont exacts et complets.

Date et signature :

A compléter par le Président de la Commission du jury de la faculté vers laquelle l'étudiant souhaite se réorienter

Avis du Président de la Commission du jury :

favorable

défavorable

Le / / 20.....